

lot quatorze c dans le deuxième rang jusqu'à la ligne entre le premier et le second rang ; de là, courant vers l'est par la ligne de division entre le premier et le deuxième rang, jusqu'à l'angle nord-ouest du lot douze b dans le premier rang ; de là, courant vers le sud, dans la ligne de division ouest du lot douze b et dans la ligne de division ouest du lot douze a dans le premier rang jusqu'à la ligne internationale entre le Canada et l'Etat du Vermont ; de là, courant vers l'est dans la ligne internationale entre le Canada et le dit Etat du Vermont jusqu'à la rencontre de cette ligne avec le cours d'eau appelé Hall's Stream, au point de départ. La dite paroisse de Saint Venant de Hereford formant un territoire d'environ trente-deux mille quatre-vingt-sept acres en superficie.

in the west division line of the lot fourteen c in the second range, to the line between the first and second ranges ; thence running towards the east, by the division line between the first and second ranges to the north-west angle of the lot twelve b in the first range ; thence, running towards the south in the west division line of the lot twelve b and in the west division line of the lot twelve a in the first range, to the international line between Canada and the State of Vermont ; thence, running towards the east in the international line between Canada and the said State of Vermont to the meeting of this line with the water course called Hall's stream, the starting point. The said parish of Saint Venant d'Hereford forming a territory of about thirty-two thousand and eighty seven acres in superficies.